

RECOMMANDATIONS SUR LES HAIES :

Avantages de la haie champêtre :

Une haie champêtre est constituée d'une association d'arbres et d'arbustes locaux, avec une dominante de feuillus, la plupart caducs, quelques uns persistants. Elle forme une clôture vivante, changeant de teintes selon les saisons, et formant une parfaite transition avec le milieu naturel. A l'inverse, les haies plantées de thuyas, cupressus ou de lauriers-palmes, tous étrangers au paysage local, forment des rangées uniformes et invariables. Ainsi, le paysage naturel perd peu à peu son caractère.

De plus, une haie libre peut servir de « brise-vent » et protéger les habitations.

Choix des espèces :

La composition végétale de la haie ne varie pas en fonction de sa taille ; qu'elle soit basse, libre, brise-vent ou bande boisée, elle contient presque toujours des arbres et des arbustes.

Les arbres (charmes, hêtres, chênes, érables champêtres...) forment l'armature de la haie et lui donnent une certaine solidité. Les arbustes apportent l'agrément de leur floraison ou de leurs fruits à différentes périodes de l'année.

- **Arbustes épineux :**
Aubépine (*Crataegus monogyna*)
Houx (*Hex aquifolium*)
- **Arbustes persistants :**
Buis (*Buxus sempervireus*)
Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
If (*Taxus bacata*)
- **Arbustes non persistants :**
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Fusain d'Europe (*Euonymus europeae*)
- **Arbustes à baies comestibles :**
Groseille à maquereau (*Ribes uva-crispa*)
- **Arbustes à fleurs et/ou à fruits décoratifs :**
Viorne lantane (*Viburnum lantana*) (floraison blanche au printemps)
Cornouiller mâle (*Cornus mas*) (floraison jaune au début du printemps)
- **Arbres :**
Charme commun (*Carpinus betulus*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Chêne sessile (*Quercus petraea*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Saule sp. (*Salix sp.*)

Le choix des végétaux doit cependant être compatible avec la nature des sols argileux, acides ou calcaires :

- ➔ Pour des terrains argileux : prunelliers et aubépines, ormes, charmes, cornouillers, épineux et rosacées de type aubépines, groseilliers, mûriers, framboisiers, ... sureaux, noisetiers, viornes boule de neige, poiriers et pommiers
- ➔ Pour des terrains calcaires : liste précédente sauf charmes, pommiers et viornes boule de neige, mais à laquelle on peut ajouter les cytises, la viorne lantane, le chèvrefeuille arbustif et les noyers.
- ➔ Pour des terrains acides : où poussent et peuvent être maintenus les châtaigniers, on peut y ajouter les hêtres et les acacias ainsi que la flore propre aux sols argileux.

Entretien :

L'hiver suivant la plantation, la haie devra être raccourcie pour s'épaissir.

La haie sera tondue tous les ans latéralement et sur le dessus et un nettoyage en profondeur tous les 8 à 10 ans afin d'éliminer le bois mort.

Il faut faire attention aux espèces à floraison de printemps qui doivent être taillées après la floraison (vers le mois de juin).

Plantations :

Afin d'assurer la bonne reprise des plants, il faut travailler le sol en profondeur et veiller à une bonne fumure du terrain.

Les jeunes plants ont une reprise plus facile. En effet, un plus gros plant est perturbé par la transplantation, si bien qu'un jeune plant dépassera en 2 à 4 ans un sujet acheté en fort plant et ayant coûté beaucoup plus cher.

Après la plantation, il est conseillé de couvrir le sol par de la paille ou un film plastique pour empêcher la pousse des mauvaises herbes, maintenir au niveau du sol une atmosphère chaude et humide (effet de serre), éviter le croûtage de la terre qui reste meuble et aérée. Ainsi, la croissance est accrue pratiquement doublée la première année.

Une haie peut être plantée en un ou deux rangs. La plantation sur deux rangs, en quinconce, est le type de plantation traditionnel d'une haie bocagère.

Pour constituer une clôture, la plantation sur deux rangs en quinconce présente l'avantage de pouvoir intégrer un grillage entre les deux rangs. Ce grillage permettra de clore la parcelle en attendant que la haie soit constituée. Si la haie a été plantée à l'automne ou à la fin de l'hiver, au bout de 2 ou 3 ans, la haie sera suffisamment épaisse pour ne plus permettre le passage des animaux comme des enfants.

Exemple de disposition :

Haie à caractère semi-champêtre / semi-ornementale
 ½ caduque - ½ persistante pour haie taillée ou brise-vent.

